

*COMMUNE
DE
L'ABBAYE*



BUDGET 2018

TABLE DES MATIERES

Budget de fonctionnement 2018

Préavis no 6/2017 (exposé)	pages	1 à 6	(6 pages)
Budget de fonctionnement (avec les commentaires vis-à-vis)	pages	7 à 13	(7 pages)
Répartition par natures	pages	14	recto/verso
Tableau des amortissements Tableau de répartition des intérêts	page	15 + 16	(2 pages)
Tableau des investissements (à titre d'information) (selon art. 18 RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes)	page	17 + 18	(2 pages)

* * * * Annexes * * * *

Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux	Annexe A – pages	1 à 3
Groupement forestier du Mollendruz	Annexe B – page	4
Protection civile de la Vallée de Joux	Annexe C – page	5
Service de défense incendie et secours Vallée de Joux (SDISVJ)	Annexe D – pages	6 à 7



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 16 octobre 2017

Préavis municipal n° 06 /2017 Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers(ères),

En vertu des dispositions en vigueur, la Municipalité vous soumet le budget de la Commune de L'Abbaye pour l'année 2018.

Vous trouverez dans ce fascicule la récapitulation avec charges et produits par dicastère, par comptes de fonctionnement et par natures. En annexe vous trouverez également le budget :

- Annexe A du Groupement scolaire de la Vallée de Joux,
- Annexe B du Groupement forestier du Mollendruz
- Annexe C Protection civile Jura Nord Vaudois
- Annexe D du Service de défense incendie et de secours de la Vallée de Joux.

Le tableau des investissements comme mentionné à l'art.18 du RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes est joint à ce fascicule, à titre d'information.

"Plan des dépenses d'investissements"

Art. 18. – La municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote."

Le montant des amortissements obligatoires est de fr. 360'890.00 (c.f. "tableau des amortissements")

Le budget 2018 prévoit :

Aux charges	fr.	7'132'911.00
Aux recettes	fr.	<u>6'998'966.00</u>
Excédent de charges	fr.	<u>133'945.00</u>

Le budget 2017 prévoyait :

Aux charges	fr.	7'047'591.00
Aux recettes	fr.	<u>6'928'738.00</u>
Excédent de charges	fr.	<u>118'853.00</u>

Le budget 2018 de la commune de l'Abbaye présente un excédent de charges de frs **133'945.-** avec frs 7'132'911.- de charges et frs 6'998'966.- de recettes.

Ce budget a été élaboré sur la base des informations et directives transmises par les instances cantonales et plus particulièrement du Département des finances et des relations extérieures, et le Service des communes et du logement, ainsi que toutes les données connues de la Municipalité en date du 30 septembre 2017.

La croissance s'est poursuivie pour les exportations horlogères en 2017 qui représente, comme tout le monde le sait, la majorité de notre économie Combière. En août, elles ont affichés une progression de 4.2 % par rapport au même mois de 2016. Après huit mois (période de rédaction du présent préavis), le bilan est ainsi légèrement positif (+ 1.2 %) et la tendance générale poursuit son redressement ! A contrario, la troisième baisse du taux d'imposition des sociétés dues à RIE III et la force du franc fort, ne vont pas accélérer la progression.

Ainsi, la Municipalité table sur une nouvelle diminution des rentrées fiscales des entreprises. En ce qui concerne les rentrées fiscales liées aux personnes physiques, celles-ci s'inscrivent légèrement à la hausse.

Le résultat de la péréquation directe nous est plus favorable en raison de la diminution de la valeur du point d'impôts.

Au chapitre des charges, la Municipalité poursuit ses efforts pour maintenir une augmentation la plus faible possible tout en visant à traiter les dépenses thématiques au plus proche de ses possibilités de manière à bénéficier d'un retour optimisé.

La Municipalité a également réactualisé le plan d'investissement. Comme déjà relevé dans le budget précédent, de nombreux travaux indispensables sont d'ores-et-déjà planifiés et planifiables. Des efforts conséquents vont être apportés sur le traitement des eaux usées et le réseau d'eau, tout en poursuivant l'entretien du patrimoine, afin d'éviter des coûts plus élevés par la suite.

L'évolution de la situation économique nous permettra d'affiner la priorisation de ces futurs préavis.

Pour cet exercice encore, la Municipalité devra rester vigilante et créative, de manière à favoriser l'arrivée de recettes nouvelles de manière à ne pas avoir recours, dans la mesure du possible, à une augmentation de la fiscalité.

Christophe BIFRARE

Enseignement primaire et secondaire

Indicateurs d'année en cours (2017 – 2018)

Nombres d'élèves enclassés : 760 dont 566 dans le primaire et 194 dans le secondaire.

Respectivement 575 et 171 l'année scolaire précédente.

Nombre de classes : 44 et 71 enseignants avec cours ou activité.

Enjeux et défis futurs

Le budget 2018 de l'ASIVJ (compte 500.3185.1) comporte un montant de CHF 50'000.- sous l'intitulé « Honoraires et frais d'études ». Le Comité de direction de l'ASIVJ associé à M. Stephan Naddeo, Directeur des établissements primaire et secondaire de la Vallée de Joux, mène actuellement une réflexion globale visant à trouver des solutions permettant de répondre aux besoins du futur. La vétusté des certaines classes, l'introduction progressive de la journée continue, les exigences actuelles du Plan d'Etude Romand (PER), la nouvelle Loi sur la Pédagogie et son entrée en vigueur en 2018, l'augmentation des coûts des transports sont autant d'éléments nous incitent à cette démarche.

L'élaboration et la concrétisation d'un tel projet nécessite une concertation globale avec les acteurs locaux, ceci afin de recenser l'ensemble des besoins actuels et futurs. Nous pouvons également compter sur l'appui de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) par le biais d'une personne ressource (Conseiller en développement organisationnel) afin d'opter sur une méthodologie efficiente dans la conduite du projet.

Facture sociale

La facture sociale désigne la participation des communes à l'ensemble de la charge financière nette des dépenses sociales cantonales. Trouvant son origine à la fin des années septante, elle a connu depuis lors différentes modifications, négociées à plusieurs reprises entre le canton et les communes, portant aussi bien sur la répartition entre les entités publiques que sur son contenu. Cependant, toutes les dépenses faites au titre de la politique sociale cantonale ne font pas partie de la répartition entre les communes et le Canton. Ce dernier assume donc, dans l'ensemble, une part plus importante des dépenses sociales que les communes.

Depuis 2011, la facture sociale englobe les dépenses de six grands champs d'intervention de la politique sociale, à savoir :

- Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes hébergées en EMS,
- L'assurance maladie (subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition modeste et les bénéficiaires du revenu d'insertion),
- Le Revenu d'Insertion (RI) et la participation cantonale à l'assurance chômage,
- Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap (aides individuelles, subventions aux ateliers protégés, aux organisateurs en milieu ouvert, etc...),
- Les prestations pour la famille et autres prestations sociales (avance sur pensions alimentaires, prestations complémentaires cantonales pour famille PC Familles, rente-pont, etc...),
- Les bourses d'études et d'apprentissage.

Pour rappel, dans le Budget 2017, vous aviez une explication sur la composition et les bénéficiaires de ces différentes aides.

Mode de calcul de la facture sociale :

Depuis 2002, le montant de la facture sociale n'est plus fixé par rapport aux dépenses nettes de l'année précédente, mais par rapport à celles de l'année en cours. Les communes reçoivent d'abord une facture prévisionnelle. Sur cette base, elles doivent payer quatre acomptes trimestriels durant l'année de référence. L'année suivante, une fois les comptes bouclés, elles reçoivent un décompte final. Les communes dont les acomptes ont été plus élevés que le décompte final font l'objet d'un remboursement, alors que celles dont la facture finale est supérieure aux acomptes versés doivent s'acquitter de la différence. Entre 2006 et 2010, le montant de la facture sociale était réparti entre les communes en tenant compte de leur nombre d'habitants et de leur fiscalisation.

Dès 2011, les acomptes de la facture prévisionnelle se fondent sur le budget de l'année de référence, la population résidante au 31 décembre de l'année précédente et la capacité financière des communes. Ainsi, à titre d'exemple, les acomptes pour la facture sociale 2017 sont basés sur le budget 2017 de l'Etat, la capacité financière des communes de 2015 et la population résidante au 31 décembre 2015. Quant au décompte final, qui parviendra aux communes en automne 2018, il est déterminé à partir des comptes 2017 de l'Etat, de la capacité financière des communes et la population résidante au 31 décembre 2017.

Avec la péréquation intercommunale introduite au 1^{er} janvier 2011, le montant total de la facture sociale est réparti entre les communes en tenant compte de leurs recettes conjoncturelles et de leur capacité financière. La grande nouveauté par rapport à la péréquation 2006 réside dans le fait que plus des deux tiers de la facture sociale sont payés par les communes en points d'impôt. Le système est ainsi plus simple et permet une meilleure planification, tout en respectant l'autonomie des communes et la stabilité des finances communales dans la durée.

Le texte ci-dessus est extrait du document : *La facture sociale/ participation des communes aux dépenses sociales /DSAS- secrétariat général / Edition 2017.*

Sous l'impulsion de M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du canton de Vaud, son département a publié en septembre 2017 le rapport suivant :

Rapport social vaudois 2017.

Ce document présente une vue d'ensemble de la situation socioéconomique de la population cantonale, mesure l'impact des politiques sociales sur les revenus des ménages actifs et décrit en détail les dispositifs de prévention et lutte contre la pauvreté. Il présente un survol des principaux enjeux des politiques sociales cantonales des dix dernières années, des mesures de l'impact de ces politiques sur les revenus des ménages en situation de pauvreté, la description des stratégies du DSAS pour prévenir et lutter contre la pauvreté et les perspectives historiques sur les investissements sociaux réalisés. Mais aussi des chiffres-clés pour chaque chapitre, un glossaire des termes spécialisés et des concepts-clés, des essentiels pour les lecteurs pressés et des statistiques inédites sur la pauvreté et les inégalités de revenus.

Une version électronique du rapport est disponible en ligne sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/themes/social/informations-sociales/dossiers-actuels

Vous trouverez (ci-contre et ci-dessous) un résumé de son contenu, spécifiant :

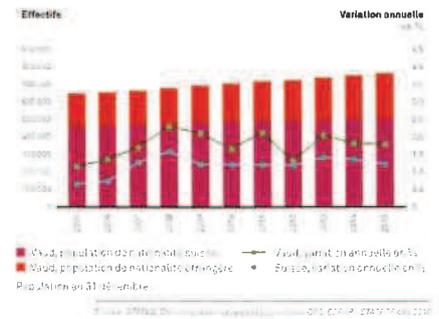
- Le contexte démographique et socioéconomique,
- Le niveau de vie et de pauvreté,
- La politique sociale cantonale,
- Les effets de la politique sociale sur le revenu de vie et la pauvreté

1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

Une population en forte augmentation

La population du canton de Vaud a fortement augmenté en dix ans (+116 700 personnes) pour atteindre les 765 500 habitants en 2015. Son rythme de croissance est l'un des plus élevés en Suisse.

Population résidente permanente, Vaud, 2005 - 2015



Un vieillissement compensé par les migrations

Comparé à la Suisse, le canton de Vaud compte une part plus importante de mineurs et une part plus faible de personnes âgées. Cela est dû à la forte présence de [a population étrangère majoritairement formée de personnes en âge de travailler.

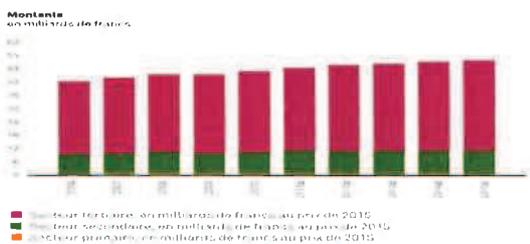
Population résidente permanente par district, Vaud, 2015

District	Total	Suisses	Etrangers	En %
Vaud	767 497	642 785	124 712	22,7
Argèze	44 900	38 910	5 990	13,3
Broye/Vully	40 257	36 811	3 446	8,6
Gros-de-Vaud	42 919	38 404	4 515	10,5
Jura-Nord-Valais	58 800	50 787	8 013	13,6
dont La Vallée	6 036	5 057	979	16,2
Lausanne	180 446	160 310	20 136	11,2
dont Lavaux-Oron	134 937	127 477	7 460	5,5
Livorno-Géron	40 454	35 958	4 496	11,1
Morges	20 532	18 426	2 106	10,3
Nyon	84 763	73 161	11 602	13,7
Ouest-Lavausien	72 170	63 227	8 943	12,4
Riviera-Pays-d'Enhaut	63 613	52 818	10 795	17,0
dont Pays-d'Enhaut	4 684	3 800	884	18,9

Une économie dynamique centrée sur le tertiaire ...

La croissance économique dans [e canton de Vaud a été plus soutenue qu'en Suisse. L'augmentation du nombre d'emplois y a également été plus forte qu'en Suisse. Le secteur tertiaire est [e plus dynamique et représente plus des trois quarts des emplois.

Part des secteurs économiques, Vaud, 2006 - 2015

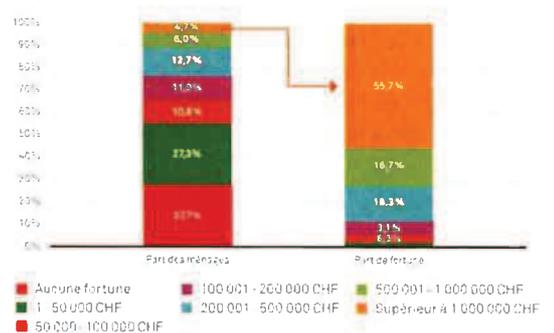


2. NIVEAU DE VIE ET FORMES DE PAUVRETÉ

Une fortune inégalement répartie

Un quart des ménages vaudois ne déclare aucune fortune alors que 5 % des ménages concentrent plus de la moitié de la fortune totale.

Répartition de la fortune nette (en %), Vaud, 2014

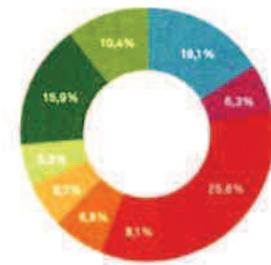


Les revenus de la plupart des vaudois augmentent mais les bas revenus stagnent...

Si 80 % des ménages vaudois (au-dessus du 2^e décile) ont connu une augmentation constante de leurs revenus depuis 2006, le revenu disponible délimitant les 10% des ménages les plus pauvres a enregistré un recul de 0,8 %. Sans prise en compte des prestations, il aurait reculé de près de 10%.

... et le coût de la vie augmente

Le poste le plus lourd est celui du logement. Les primes d'assurance-maladie, qui ont quasi doublé en 20 ans, constituent également une charge importante, Ces dépenses de consommation pèsent particulièrement sur les ménages les plus modestes.



Inégaux face au risque de pauvreté

En 2014, 4,8% de la population vaudoise incluse dans les données à disposition est considérée comme pauvre et 14,1% est exposée au risque de pauvreté. Tout le monde n'est pas égal face au risque de se trouver en situation de pauvreté. Par exemple, la formation est un facteur de protection alors que faire partie d'une famille nombreuse constitue un facteur de risque.

Part des personnes vivant dans un ménage en situation de pauvreté selon le type de ménage, Vaud, 2014

Type de ménage	Taux de pauvreté
Personne seule	9,0%
Couple marié sans enfant	3,1%
Couple marié avec 1 ou 2 enfants	2,1%
Couple marié avec 3 enfants ou plus	4,9%
Femme seule avec enfant(s)	8,8%
Homme seul avec enfant(s)	3,1%
Total	4,8%

Population: personnes vivant dans un ménage fiscal où le contribuable principal est âgé entre 26 et 64 ans, N = 516 360.

3. POLITIQUE SOCIALE CANTONALE Des actions ciblées pour prévenir et lutter contre la pauvreté

Les actions du Canton de Vaud sont constituées aussi bien de mesures de lutte directe contre la pauvreté via des prestations sous condition de ressources comme le Revenu d'insertion, que de mesures visant à prévenir la pauvreté via des programmes de prévention, des mesures d'insertion ou des projets pilotes.

Chiffres-clés des bénéficiaires de prestations sociales, Vaud

		Période
Aide sociale (Revenu d'insertion)		
Taux d'aide sociale	4,8% (CH: 3,2%)	2015
Evolution du taux (point de pourcent)	-0,3 (CH: +0,1)	2012 - 2015
Nombre de diplômés FORJAD	1019	2006 - 2016
Alde aux études et à la formation		
Nombre de demandes	9 093	2015 - 2016 (année académique)
Taux d'octroi	65%	2012 - 2017
Part d'assurés touchant un subside LAMal	27,3% (CH: 26,9%)	2015
Prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI		
Part en % des bénéficiaires de PC AV sur les rentiers à l'AV	15,4% (CH: 12,5%)	2015
Part en % des bénéficiaires de PC AI sur les rentiers à l'AI	50,5% (CH: 45,2%)	2015
Nombre d'allocations familiales	177 188	2015
Nombre de ménages bénéficiant d'une PC Familles	3 600	au 31.12.2015

L'investissement social contre la pauvreté

La politique sociale active du canton de Vaud constitue un effort important pour, d'une part, lutter contre l'appauvrissement de la population et limiter les coûts liés à sa désinsertion d'autre part.

Chiffres-clés des dépenses sociales, Vaud

		Période
Taux de croissance annuel moyen des dépenses nettes pour les prestations sous condition de ressources (en francs par habitant)	3,9% (CH: 3,4%)	2003 - 2012
Part dans le total des dépenses des prestations sous condition de ressources		
Subsides LAMal	31%	2012
PC à l'AVS/AI	30%	2012
Revenu d'insertion	21%	2012

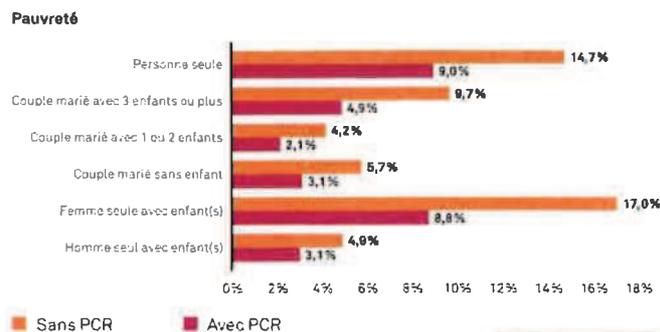
Pas de données plus récentes à disposition en raison de l'abandon de la statistique financière sous cette forme.

4. EFFETS DE LA POLITIQUE SOCIALE SUR LE NIVEAU DE VIE ET LA PAUVRETÉ

Des prestations qui réduisent la pauvreté...

En 2014, les prestations sous condition de ressources (PCR), comme le Revenu d'insertion ou les subsides aux primes d'assurance-maladie, permettent de réduire de près de 4 points de pourcentage la part des personnes vivant dans un ménage en situation de pauvreté. Le taux de pauvreté est de 4.8% pour les personnes incluses dans les analyses, alors qu'il aurait été de 8,7 % sans prise en compte des PCR.

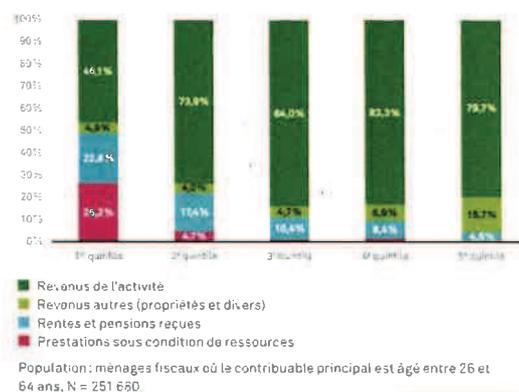
Taux de pauvreté sans et avec prestations sous condition de ressources (PCR) selon le type de ménage, Vaud, 2014



... et qui soutiennent les bas revenus

En 2014, plus du quart des sources de revenus des 20 % les plus bas (1^{er} quintile) est couvert par les rentes et les prestations sous condition de ressources.

Composition du revenu brut par quintile, Vaud, 2014



Patrick BERKTOLD

Taxes communales sur les déchets

Conformément à l'art. 12 A et B du règlement communal de la gestion des déchets (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité fixe, pour l'année 2018, le montant des taxes comme suit:

Taxe forfaitaire Ménage

- Fr 130.- par an (TVA non comprise) par ménage,
- Fr 25.- par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 18 ans.

Taxe forfaitaire Entreprise

- Fr 100.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises selon art. 6 al. 6 du règlement communal sur la gestion des déchets.
- Fr 50.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises qui sont tenues d'éliminer elles-mêmes et à leurs frais les déchets qu'elles détiennent.

Taxe forfaitaire Résidence secondaire, maison et appartement de vacances

- Fr 180.- par an (TVA non comprise), perçu du propriétaire ou du locataire

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Philippe GROBETY

Taxes communales d'épuration.

Conformément à l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2018**, le montant des taxes comme suit:

- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs (par bâtiment ou logement) raccordé à Fr 130.-- (TVA non comprise).
- Taxe annuelle d'épuration à Fr 1.90 (TVA non comprise) par m³ d'eau consommé, selon relevé du compteur. (Pour les bâtiments qui ne sont pas pourvus d'un compteur d'eau, la Municipalité détermine, pour l'année 2018, un forfait à **70m³** par personne. 2 enfants = 1 adulte).

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Henri BURNIER

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

Vu le préavis n° 06/2017 du 16 octobre 2017

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

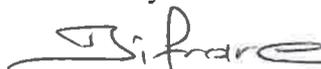
- **Adopte** le budget pour **l'année 2018** de la Commune de L'Abbaye; celui-ci présente un excédent de charges de fr. 133'695.00

La Municipalité se tient à l'entière disposition du Conseil et de la Commission de gestion pour tous les renseignements complémentaires souhaités.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Christophe BIFRARE



La Secrétaire


Laetitia NICOD

Délégués municipaux: M. Bifrare, Syndic
MM. Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier,
Patrick Berktold.

Commission: Peter Daniel
membres Bonny Joakim, Grobet Heidi, Meylan Pascale, Rochat Laurent.
suppléants Berney Gaël, Bifrare David, Du Bois Bertrand

BUDGET DE

FONCTIONNEMENT

110.3189 Frais divers:

Environ Frs 10'000.- sont prévus pour les frais du contrôle des comptes par la fiduciaire, ainsi que les frais d'archivage. (archiviste)

110.3191 Rétrocession aux villages

Montant selon préavis 4/2017 pour l'année 2018.

110.3193.1 Contributions diverses :

Détails : IDEA (Frs 12'000.-) / ADAEV (Frs 15'500.-) / UCV (Frs 3'500.-)

111.4659 Contributions diverses :

Participation du SDIS Vallée de Joux (Frs 7'500.-), ainsi que pour la Fondation de l'Espace Horloger (Frs 5'000.-) pour le travail administratif effectué par la commune.

150.3523. Frais exploitation Centre Sportif

La progression du déficit prévu pour 2018 qui passe d'environ 2 millions à 2,1 millions se justifie par le projet d'engagement d'un responsable d'exploitation dont les tâches couvriront entre autres le suivi de l'entretien du centre.

150.3653. Subvention et dons aux sociétés

Augmentation de 5'000.- afin de répondre aux différentes demandes, ainsi que la somme Frs 2'400.- (location pour le Caprice – 358.4271)

150.3653.2 Subvention (LEM)

Identique aux années précédentes. + Hausse de fr. 1.- de la (FEM) pour atteindre le montant « cible » de 9.50 / habitants en 2017. Cette contribution instaurée en 2012 était de 4.50, + 1.- par années. A cette contribution il convient d'ajouter la subvention communale versée à l'école de musique.

150.3653.3 Subvention Téléski

Participation annuelle selon décision du préavis 6/2010.

150.3653.4 Espace Horloger

Clé de répartition identique à celle du Centre sportif nous amène à participer aux frais d'exploitation annuels, soit Frs 12.50 / par habitant.

160.3189. et 160.3189.1 Frais divers commune (10%) et intercommunaux (10%)

Compte utilisé afin de répondre aux modalités de la convention sur les taxes de séjour.

160.3653 + 160.3658 Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON) + 80%

Identique à 2017.

180.3657 Contribution (lignes trafic régional bassin 1)

Petite hausse, selon les informations reçues du service de la mobilité pour notre participation 2018.

190.3111 Ordinateur, logiciel & matériel

Acquisition de tablette pour les municipaux.

210.4001 Impôts sur le revenu des personnes physiques :

Prévision « prudente » de l'évolution de ce poste; basée sur la facturation des acomptes mensuels (31.08.) de l'année 2017, majorée de 1% comme préconisé par le Département des finances et des relations extérieures.

210.4004 Impôts des frontaliers:

La baisse de la valeur (CHF) de notre point d'impôt émanant de la péréquation à un impact positif sur ce poste qui devrait être en progression par rapport à 2017.

220.3520 Péréquation alimentation

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2016 « pondérées » en fonction de la somme négative sur les PM.

220.3520.0 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, suite aux simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2018.

220.4520 Péréquation couche population + etc.

220.4520.1 Péréquation dépenses thématiques

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2016 « pondérées » en fonction de la somme négative sur les PM.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
150	Sociétés récréatives & culturelles	436'175.00		414'975.00		425'293.60	
150.3222	Intérêts des emprunts	1'000.00		1'300.00		1'850.00	
150.3311	Amortissement	21'100.00		21'100.00		21'100.00	
150.3523	Frais d'exploitation centre sportif	262'600.00		246'100.00		255'947.25	
150.3653	Subvention et dons aux sociétés	45'000.00		40'000.00		44'720.55	
150.3653.0	Subvention fonctionnement ValTV	30'000.00		30'000.00		28'932.80	
150.3653.2	Subvention (Loi école de musique)	23'275.00		23'275.00		19'930.50	
150.3653.3	Subvention Téléski - L'Abbaye	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
150.3653.4	Subvention Espace Horloger	18'200.00		18'200.00		17'812.50	
150.3653.5	Subvention Ludothèque	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
160	Tourisme	95'930.00	60'000.00	95'330.00	57'000.00	95'133.25	60'015.20
160.3189	Frais divers commune (10%)	6'000.00		5'700.00		5'204.25	
160.3189.1	Frais divers inter-communaux (10%)	6'000.00		5'700.00		6'001.00	
160.3653	Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON)	35'930.00		38'330.00		35'908.00	
160.3658	Subvention Vallée de Joux Tourisme (80%)	48'000.00		45'600.00		48'020.00	
160.4066	Taxes de séjour		60'000.00		57'000.00		60'015.20
180	Transports publics	134'700.00		122'580.00		114'334.55	
180.3657	Contribution (lignes trafic régional bassin 1)	134'700.00		122'580.00		114'334.55	
190	Informatique	29'000.00		20'000.00		18'245.65	
190.3111	Ordinateur, logiciel & matériel	14'000.00		5'000.00		4'098.00	
190.3151	Licences & maintenance	15'000.00		15'000.00		14'147.65	
2	Finances	993'457.00	5'637'056.00	1'104'338.00	5'561'428.00	326'998.54	4'661'496.05
210	Impôts	66'500.00	4'714'550.00	66'000.00	4'643'600.00	62'858.49	4'034'918.95
210.3186	Correction d'arriéré						
210.3187	Emoluments de la commission d'impôts	30'000.00		30'000.00		28'342.22	
210.3191	Impôts dus par la Commune	1'500.00		1'000.00		1'963.20	
210.3290	Intérêts rémunérateurs	5'000.00		8'000.00		3'591.06	
210.3301	Défalcations d'impôts	30'000.00		27'000.00		28'962.01	
210.4001	Impôts sur le revenu PP		2'820'000.00		2'750'000.00		2'738'863.08
210.4002	Impôts sur la fortune PP		440'000.00		420'000.00		487'286.98
210.4003	Impôts à la source		80'000.00		50'000.00		83'918.64
210.4003.1	Impôts spécial étrangers		2'000.00		3'000.00		
210.4004	Impôts des frontaliers		680'000.00		590'000.00		637'314.00
210.4011	Impôts sur le bénéfice PM		210'000.00		360'000.00		-395'821.40
210.4012	Impôts sur le capital PM		1'000.00		1'000.00		3'280.72
210.4013	Impôts s/immeubles de sociétés		500.00		500.00		1'772.77
210.4020	Impôts foncier		245'000.00		245'000.00		239'271.10
210.4040	Droits de mutation		80'000.00		75'000.00		91'019.35
210.4050	Impôts sur les successions & donations		35'000.00		40'000.00		26'165.00
210.4061	Impôts sur les chiens		11'000.00		10'000.00		10'000.00
210.4090	Impôts reçus après défalcation		2'000.00		2'000.00		3'678.47
210.4100	Impôts sur les patentes		550.00		600.00		525.00
210.4319	Frais poursuites		1'500.00		1'500.00		2'162.90
210.4362	Rembour. frais & intérêts de retard		16'000.00		15'000.00		18'112.14
210.4411	Part sur les gains immobiliers		90'000.00		80'000.00		87'370.20
22	Services financiers	926'957.00	922'506.00	1'038'338.00	917'828.00	264'140.05	626'577.10
220	Service de la dette	916'957.00	876'506.00	1'038'338.00	872'828.00	247'359.95	580'888.00
220.3210	Intérêts sur compte courant	500.00		500.00		313.95	
220.3321	Amortissement suppl.					100'000.00	
220.3520	Péréquation alimentation	921'457.00		915'838.00		1'130'244.00	
220.3520.0	Année précédente et correction évaluation	-5'000.00		122'000.00		-983'198.00	
220.3809	Attribution Fonds de réserve						
220.4520	Péréquation couche population + etc...		635'529.00		564'094.00		297'165.00
220.4520.1	Péréquation dépenses thématiques		240'977.00		308'734.00		133'723.00
220.4809	Retrait Fonds de réserve						150'000.00
221	Rendement des titres & créances	10'000.00	46'000.00		45'000.00	16'780.10	45'689.10
221.3199	Attribution perte sur débiteurs	10'000.00				16'780.10	
221.4221	Intérêts des titres & créances		46'000.00		45'000.00		45'689.10

322.3142 Entretien des chemins

Entretien divers des chemins.

322.3189 Dépenses diverses

Divers frais ainsi que la somme de Frs 2'000.- pour le chef de projet de la filière bois. (étude de valorisation du bois avec Morges et Nyon).

322.3189.2 Soins cultureux

Forêt du Risoud.

322.3521 Participation Groupement Mollendruz

Le détail complet figure sous **l'annexe « B »**.

322.4518.3 Subside cantonal soins cultureux

Montant en relation avec les coûts « subsidiés » des soins selon compte 322.3189.2

328.3142 Entretien des chemins sur pâturage

Entretien divers sur les alpages.

328.3145.1 Entretien des clôtures

Rénovation, entretien de 50 mètres de murs du pâturage du Mollendruz à la suite du chalet.

328.3145.2 Entretien des chalets

Entretiens divers pour env. 20'000.- sur l'ensemble des chalets.

Aménagement d'une station de traite à l'intérieur au chalet de la Duchatte pour env. 40'000.-

328.3311 Amortissement

Montant de Frs 25'000.- dossier sylvo-pastoral et Frs 6'000.- rénovation Croisettes.

328.4271.41 Location Croisettes – buvette

Augmentation de la location à fr. 9'000.- en accord avec l'exploitant.

328.4271.51 Location Mollendruz – buvette

Augmentation de la location à fr. 2'750.- en accord avec l'exploitante.

328.4518.1 Subsidés murs

Subvention en rapport avec les mètres effectués.

351 Hôtel de Ville

351.3114 Machine, matériel, mobilier

Lave-linge et divers.

351.3141 Entretien bâtiment

Réparation de la buanderie (sous-sol) et réparation des salles de bain 2^{ème} étage et expertises diverses.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	637'456.00	511'860.00	587'000.00	512'860.00	638'178.90	532'087.55
32	Forêt & Alpages	423'186.00	374'000.00	397'030.00	372'950.00	431'767.65	401'938.90
322	Forêts communales et du Risoud	285'886.00	277'500.00	290'280.00	277'500.00	332'572.25	298'008.25
322.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	50.00		50.00		34.10	
322.3050	Assurances maladie & accidents	10.00		10.00		9.20	
322.3141	Entretien des refuges forestiers	2'000.00		2'000.00			
322.3142	Entretien des chemins	10'000.00		10'000.00		1'402.60	
322.3146	Entretien des forêts	1'000.00		1'000.00		433.00	
322.3185.1	AFV cotisation & courtage + Fonds Vaudois	12'000.00		10'000.00		11'602.75	
322.3186	Assurance ECA & divers	900.00		850.00		922.10	
322.3189	Dépenses diverses	3'000.00		5'000.00		2'050.00	
322.3189.2	Soins cultureux	40'000.00		45'000.00		39'178.00	
322.3189.5	Entreprises forestières	180'000.00		180'000.00		247'575.45	
322.3521	Participation Grp forestier du Mollendruz	35'926.00		35'370.00		28'365.05	
322.3809	Usagers du Risoud / Poste des Mines	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
322.4355.1	Ventes de bois de service		200'000.00		200'000.00		189'668.25
322.4355.2	Ventes de bois de l'industrie		20'000.00		20'000.00		24'034.40
322.4355.5	Ventes de bois de feu (copeaux)		20'000.00		20'000.00		12'435.35
322.4517	Rembour. droit sur carburant		2'500.00		2'500.00		4'431.70
322.4518.3	Subside cantonal soins cultureux		35'000.00		35'000.00		47'439.55
322.4809.2	Retrait fonds (9282.3 & 9282.4)		<i>néant</i>		<i>néant</i>		20'000.00
328	Alpages	137'300.00	96'500.00	106'750.00	95'450.00	99'195.40	103'930.65
328.3011	Traitements	4'500.00		4'000.00		5'123.00	
328.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	400.00		350.00		403.20	
328.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		109.20	
328.3142	Entretien de chemins sur pâturage	10'000.00		10'000.00		1'303.00	
328.3145.1	Entretien des clôtures	12'500.00		12'500.00		10'706.00	
328.3145.2	Entretien des chalets	60'000.00		30'000.00		32'856.20	
328.3186	Assurance de choses	9'500.00		9'500.00		9'554.80	
328.3189.5	Entreprises forestières	1'000.00		1'000.00			
328.3190	Dépenses diverses	1'500.00		1'500.00		580.00	
328.3222	Intérêts des emprunts	6'800.00		6'800.00		7'560.00	
328.3311	Amortissement	31'000.00		31'000.00		31'000.00	
328.3321	Amortissement suppl.						
328.4271	Location Bucley & Pré d'Etoy		15'180.00		15'180.00		15'180.00
328.4271.1	Location Duchatte & Racine		16'140.00		16'140.00		16'140.00
328.4271.3	Location Chalet Neuf		7'800.00		7'800.00		7'800.00
328.4271.4	Location Croisettes		12'000.00		12'000.00		12'000.00
328.4271.41	Location Croisettes - Buvette		9'000.00		8'000.00		8'000.00
328.4271.5	Location Mollendruz		9'040.00		9'040.00		9'040.00
328.4271.51	Location Mollendruz - Buvette		2'750.00		2'500.00		2'500.00
328.4271.6	Location Croset au Boucher		7'740.00		7'740.00		7'740.00
328.4271.7	Locations diverses		12'300.00		12'000.00		12'276.40
328.4359	Vente de piquets et divers		50.00		50.00		
328.4518	Subsides divers		1'000.00		1'000.00		9'410.00
328.4518.1	Subsides murs		3'500.00		4'000.00		3'844.25
35	Bâtiments	214'270.00	137'860.00	189'970.00	139'910.00	206'411.25	130'148.65
351	Hôtel de Ville	90'000.00	54'100.00	80'000.00	54'100.00	84'638.30	54'700.00
351.3114	Machines, matériel, mobilier	35'000.00		25'000.00		36'971.10	
351.3124	Chauffage	4'000.00		4'000.00		2'923.50	
351.3141	Entretien du bâtiment	40'000.00		40'000.00		34'804.20	
351.3186	Assurances de choses, RC	10'000.00		10'000.00		9'939.50	
351.3189	Frais divers	1'000.00		1'000.00			
351.4271	Loyer du tenancier		54'000.00		54'000.00		54'000.00
351.4659	Participations diverses		100.00		100.00		700.00
352	Bâtiment "rue de la Poste 2" - Le Pont	2'100.00	12'060.00	2'100.00	12'060.00	1'563.20	12'060.00
352.3141	Entretien du bâtiment	1'500.00		1'500.00		200.00	
352.3186	Assurance de choses, RC	600.00		600.00		1'363.20	
352.4231	Produit de la location		12'060.00		12'060.00		12'060.00

355.3124 Achat de mazout

L'approximation de la consommation ainsi que le prix du mazout est estimé au mieux.

355.4351 Vente de chaleur

Estimation au mieux du montant de ce poste sur la consommation des « clients ».

358.4271 Location

Montant mis en compte pour le bateau « Caprice », écriture interne dans les dons 150.3653.

420.3185 Honoraires et frais d'études:

Reprise du dossier Plan Général d'Affectation (PGA) et dossier en relation avec la (LATC)

430.3142 Entretien du réseau (route) communal

Divers entretiens sur les routes, pose de grilles de récupération d'eau de pluie (Petite Corniche, Le Pont)

430.3142.0 Entretien du réseau (éclairage)

Frais du contrat d'entretien et changement de pièces défectueuses.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
354	Bâtiment de la protection civile	22'100.00	8'500.00	22'100.00	13'550.00	20'491.85	9'174.65
354.3114	Achat de machines, matériel d'exploitation	500.00		500.00			
354.3123	Chauffage, éclairage, eau	1'400.00		1'400.00		1'341.45	
354.3123.1	Ventilation, cuisine, etc..	1'800.00		1'800.00		1'162.80	
354.3141	Entretien du bâtiment	4'500.00		4'500.00		3'793.80	
354.3186	Assurances de tiers, choses, RC	700.00		700.00		713.80	
354.3222	Intérêts des emprunts	3'200.00		3'200.00		3'480.00	
354.3311	Amortissement	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
354.4271	Produit de la location		3'500.00		6'000.00		1'599.10
354.4351	Vente de chaleur à la PCi		5'000.00		5'000.00		5'025.55
354.4659	Participation diverses		<i>néant</i>		2'550.00		2'550.00
355	Bâtiment - locaux techniques	54'700.00	23'800.00	45'200.00	26'800.00	33'132.65	19'614.00
355.3124	Achat de mazout "Eco"	26'000.00		22'500.00		17'913.50	
355.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		3'000.00		381.15	
355.3186	Assurances de tiers, choses, RC						
355.3222	Intérêts des emprunts	15'700.00		9'700.00		1'338.00	
355.3311	Amortissement	10'000.00		10'000.00		13'500.00	
355.4231	Location garage		1'800.00		1'800.00		1'800.00
355.4351	Vente de chaleur (Village + Primavesta)		22'000.00		25'000.00		17'814.00
356	Locaux du feu	32'385.00	37'000.00	28'085.00	31'000.00	34'240.10	32'200.00
356.3123	Chauffage, éclairage	1'500.00					
356.3124	Eau	135.00		135.00		135.00	
356.3141	Entretien du bâtiment	5'000.00		2'500.00		8'244.20	
356.3186	Assurances de tiers, choses, RC	600.00		600.00		595.90	
356.3222	Intérêts des emprunts	7'150.00		6'850.00		7'265.00	
356.3311	Amortissement	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
356.4231	Location au SDIS + CSU		31'000.00		31'000.00		32'200.00
356.4351	Vente de chaleur		6'000.00				
357	Local de la voirie	11'785.00		11'285.00		31'897.55	
357.3123	Chauffage, éclairage	2'500.00		2'500.00		2'452.00	
357.3124	Eau	135.00		135.00		135.00	
357.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		2'500.00		23'074.85	
357.3186	Assurances de tiers, choses, RC	300.00		300.00		298.70	
357.3222	Intérêts des emprunts	850.00		850.00		937.00	
357.3311	Amortissement	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
358	Hall CFF - Le Pont	1'200.00	2'400.00	1'200.00	2'400.00	447.60	2'400.00
358.3141	Entretien du bâtiment	500.00		500.00			
358.3186	Assurances de tiers, choses, RC	200.00		200.00		447.60	
358.3189	Frais divers	500.00		500.00			
358.4271	Location diverses		2'400.00		2'400.00		2'400.00
4	Travaux	1'383'350.00	644'600.00	1'303'300.00	643'100.00	1'285'737.21	680'057.93
420	Urbanisme	77'580.00	27'500.00	71'830.00	27'000.00	83'780.20	28'747.73
420.3011	Traitements	8'500.00		8'000.00		9'260.00	
420.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		700.00		728.90	
420.3040	Caisse retraite	1'400.00		1'400.00		1'274.50	
420.3050	Assurances maladie & accidents	200.00		200.00		197.40	
420.3091	Formation du personnel	250.00		200.00			
420.3109	Avis d'enquêtes	2'500.00		2'500.00		2'512.85	
420.3144	Relevés cadastraux	2'500.00		2'500.00		742.00	
420.3145	Nouveaux aménagements	1'500.00		1'500.00		1'231.20	
420.3185	Honoraires & frais d'études	45'000.00		40'000.00		52'711.35	
420.3222	Intérêts des emprunts	4'400.00		4'200.00		4'492.00	
420.3311	Amortissement	10'630.00		10'630.00		10'630.00	
420.4111	Redevance Romande Energie		21'000.00		21'000.00		21'000.00
420.4112	Energie kWh (photovoltaïque)		2'000.00		2'000.00		2'067.73
420.4313	Permis de construire / habiter		4'500.00		4'000.00		5'680.00
430	Réseau routier - Travaux	656'360.00	9'500.00	590'960.00	9'500.00	502'531.55	8'160.00
430.3011	Traitements	64'000.00		63'000.00		63'244.70	
430.3012	Traitements des temporaires	3'000.00		3'000.00		1'890.00	
430.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	5'500.00		5'800.00		4'978.00	
430.3040	Caisse de retraite	9'500.00		9'500.00		8'704.50	
430.3050	Assurances maladie & accidents	1'500.00		1'500.00		1'348.50	
430.3060	Indemnités, rembr. de frais	3'000.00		3'000.00		2'557.95	
430.3123	Eclairage public (kWh)	17'500.00		20'000.00		16'877.25	
430.3124	Achat de carburant	4'500.00		5'000.00		3'412.25	

430.3142.5 Signalisation routière

Rafrâichissement des lignes, passage pour piétons, arrêt de bus etc... sur toute l'étendue de la commune (à l'exception de la route des Bioux).

430.3142.6 Déblai de neige

Cette dépense est tributaire de la météo.

430.3155 Entretien véhicules (Mazda et Holder)

Dépenses liées à l'âge et l'intensité de l'utilisation de nos véhicules, en particulier le Holder.

430.3185 Frais d'études (divers)

Pour faire face à la complexité des problèmes à résoudre nous sommes amené à commander des études à des bureaux technique, jusqu'à 2017 cette rubrique était incluse dans l'entretien des routes.

430.3311 Amortissement

L'augmentation de CHF 55'000.- prend en compte les nouveaux investissement.
(voir tableau des amortissements)

450. Ordures ménagères

450.3521 Participation frais Vallée de Joux

Le volume des déchets étant en constante progression, nous prenons en compte une augmentation de CHF 5'000.- sur le montant de notre participation.

460.4342 et 4342.1 Taxes collecteurs et d'épuration

Comme indiqué dans le préavis 6/2012, il s'agit des comptes utilisés pour ce chapitre.
(Pour rappel, ces comptes sont considérés comme « comptes de taxes affectées »)

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
430.3142	Entretien du réseau (route) communal	80'000.00		80'000.00		39'744.95	
430.3142.0	Entretien du réseau (éclairage)	15'000.00		15'000.00		17'662.30	
430.3142.5	Signalisation routière	20'000.00		15'000.00		21'865.30	
430.3142.6	Déblai de neige	160'000.00		165'000.00		129'207.55	
430.3142.7	Sablage des routes communales	5'000.00		5'000.00		294.00	
430.3143	Achat + entretien matériel	4'000.00		4'000.00		7'103.15	
430.3154	Outillage & Installation	3'500.00		3'500.00		1'542.95	
430.3155	Entretien véhicules (Mazda + Holder)	11'500.00		13'000.00		3'786.15	
430.3185	Frais d'études (divers)	15'000.00					
430.3186	Assurances de tiers, choses, RC	4'500.00		5'000.00		3'724.05	
430.3222	Intérêts des emprunts	19'200.00		19'500.00		19'428.00	
430.3311	Amortissement	210'160.00		155'160.00		155'160.00	
430.4659	Contributions diverses		9'500.00		9'500.00		8'160.00
440	Cimetières	8'030.00		8'030.00		10'306.75	
440.3011	Traitements	4'000.00		4'000.00		4'655.90	
440.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	250.00		250.00		366.50	
440.3040	Caisse de retraite	350.00		350.00		640.80	
440.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		99.30	
440.3114	Achat de matériel	500.00		500.00		1'100.30	
440.3123	Electricité	300.00		300.00		241.65	
440.3145	Entretien des cimetières	2'500.00		2'500.00		3'174.40	
440.3186	Assurances de tiers, choses, RC	30.00		30.00		27.90	
45	Ordures ménagères et déchets	265'400.00	252'000.00	256'500.00	251'000.00	255'766.70	249'590.95
450	Ordures ménagères et déchets	256'000.00	252'000.00	251'000.00	251'000.00	249'610.05	249'590.95
450.3011	Traitements du personnel	34'000.00		34'000.00		36'434.00	
450.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	2'800.00		2'800.00		2'867.70	
450.3040	Caisse de retraite	5'100.00		5'100.00		5'014.50	
450.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		900.00		776.90	
450.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA	200.00		200.00			
450.3301	Défalcations taxes "déchets"						
450.3521	Participation frais Vallée de Joux	210'000.00		205'000.00		203'316.95	
450.3809	Attribution au Fonds de réserve						
450.3901	Imputation Interne	3'000.00		3'000.00		1'200.00	
450.4341	Rétrocession Valorsa (sacs)		60'000.00		61'000.00		59'470.05
450.4342	Taxe sur les déchets		145'000.00		145'000.00		143'660.90
450.4361	Traitement du personnel (re-facturation)		39'000.00		37'000.00		39'060.00
450.4809	Retrait Fonds de réserve (max 8'000.-)		8'000.00		8'000.00		7'400.00
451	Déchets carnés	9'400.00		5'500.00		6'156.65	
451.3527	Incinération des déchets carnés	9'400.00		5'500.00		6'156.65	
46	Réseau d'égout et d'épuration	347'100.00	347'100.00	347'100.00	347'100.00	335'126.96	335'117.25
460	Collecteurs et stations de pompage	161'300.00	314'400.00	150'900.00	314'400.00	178'699.36	304'109.15
460.3011	Traitements du personnel	39'000.00		39'000.00		43'720.85	
460.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	3'400.00		3'400.00		3'441.30	
460.3040	Caisse de retraite	6'000.00		6'000.00		6'017.40	
460.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		900.00		932.20	
460.3060	Indemnisations, rembr. de frais	500.00		500.00		422.55	
460.3091	Formation du personnel	450.00		450.00			
460.3114	Achats de matériel & outillage	1'000.00		1'000.00			
460.3123	Electricité	12'000.00		12'000.00		11'010.35	
460.3124	Achats d'essence	1'500.00		1'500.00		1'253.10	
460.3144	Entretien réseau & fournitures	35'000.00		39'200.00		32'133.75	
460.3150	Entretien machines & outillage	1'500.00		1'500.00			
460.3155	Entretien véhicule	2'500.00		2'500.00		17'285.05	
460.3185	Honoraires & frais d'étude	20'000.00		10'000.00			
460.3186	Assurances de tiers, choses, RC	2'300.00		2'300.00		2'487.41	
460.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA	150.00		150.00		1.40	
460.3222	Intérêts des emprunts	700.00		1'200.00		1'850.00	
460.3301	Défalcations taxes "épuration"	300.00		300.00			
460.3311	Amortissement	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.3809	Attribution au fonds de réserve	5'100.00				30'944.00	
460.3901	Imputation Interne	4'000.00		4'000.00		2'200.00	
460.4341	Taxe de raccordement		18'000.00		18'000.00		7'517.05
460.4342	Taxe d'entretien collecteurs		120'400.00		120'400.00		119'780.00
460.4342.1	Taxe annuelle d'épuration		176'000.00		176'000.00		176'812.10

462.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

464.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

470.3146 Entretien zone boisée, bord du lac

Entretien divers de la zone (vers la STEP . Le Pont) ainsi que divers sur chemin pédestre.

50. Instruction publique

Le détail complet figure sous l'**annexe « A »**

(Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux - ASIVJ)

500.3161.1 Loc Classes (Le Pont)

Dans le cadre du regroupement des activités scolaires, la salle du Pont où se déroulaient les activités de couture n'est plus utilisée depuis la rentrée scolaire 2017 – 2018.

580.3011 Traitement

Pour la fonction de concierge du Temple de Monsieur Marc Ospelt.

580.3652.1 Subside à la paroisse catholique

Cette diminution fait suite à la fin du remboursement du prêt octroyé par la Fédération des Paroisses Catholiques à la Paroisse Catholique de la Vallée de Joux pour la réfection de la toiture de l'Eglise du Sentier.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
462	STEP Le Pont-Les Charbonnières	123'000.00	32'700.00	123'400.00	32'700.00	110'016.75	31'008.10
462.3114	Achats de matériel & Chlorure	5'000.00		5'000.00		6'117.95	
462.3123	Electricité	11'500.00		11'500.00		10'002.00	
462.3141	Transports des boues et traitement	32'000.00		32'000.00		22'549.80	
462.3144	Entretien de la STEP	20'000.00		20'000.00		24'206.65	
462.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00		113.60	
462.3186	Assurances de choses, RC	1'500.00		1'500.00		1'567.10	
462.3188	Transports & dégrillage	1'500.00		1'500.00		77.05	
462.3191	Impôts et taxe	7'500.00		7'500.00		7'155.00	
462.3222	Intérêts des emprunts	500.00		900.00		1'409.00	
462.3311	Amortissement	20'000.00		20'000.00		25'000.00	
462.3526	Frais d'incinération des boues	23'000.00		23'000.00		11'818.60	
462.4526	Participation Commune du Lieu		22'700.00		22'700.00		21'008.10
462.4526.1	Participation Commune du Lieu (invest.)		10'000.00		10'000.00		10'000.00
464	STEP - Les Bioux	62'800.00		72'800.00		46'410.85	
464.3114	Achats de matériel & Chlorure	3'000.00		3'000.00		4'747.50	
464.3123	Electricité	10'000.00		10'000.00		10'121.90	
464.3141	Transports des boues et traitement	16'000.00		16'000.00		12'586.80	
464.3144	Entretien de la STEP	10'000.00		20'000.00		3'317.40	
464.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00		113.65	
464.3186	Assurances de choses, RC	1'500.00		1'500.00		1'369.40	
464.3188	Transports & dégrillage	1'500.00		1'500.00		283.55	
462.3191	Impôts et taxe	5'800.00		5'800.00		5'670.00	
464.3526	Frais d'incinération des boues	14'500.00		14'500.00		8'200.65	
470	Cours d'eau - bord lac - port	28'880.00	8'500.00	28'880.00	8'500.00	98'225.05	58'442.00
470.3011	Traitements du personnel	1'000.00		1'000.00		865.40	
470.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	30.00		30.00		68.10	
470.3141	Entretien divers	500.00		500.00		11'512.80	
470.3145	Nouveaux aménagements	10'000.00		10'000.00		49'315.00	
470.3146	Entretien zone boisée, bord du lac	15'000.00		15'000.00		35'455.75	
470.3154	Contrôle des plages	850.00		850.00		680.00	
470.3189	Frais divers	1'500.00		1'500.00		328.00	
470.4272	Taxe d'amarrage		6'000.00		6'000.00		5'850.00
470.4355	Vente "bois"						1'950.00
470.4516	Subvention cantonale et divers						
470.4659	Contributions diverses		2'500.00		2'500.00		2'242.00
470.4809	Retrait Fonds réserve						48'400.00
5	Instruction publique et cultes	782'200.00	74'050.00	722'700.00	81'750.00	701'426.95	81'700.00
500	Enseignement	61'700.00	74'000.00	69'400.00	81'700.00	69'400.00	81'700.00
500.3161	Loc. classes & salle gym	61'700.00		63'900.00		63'900.00	
500.3161.1	Loc. classes (Le Pont)	<i>néant</i>		5'500.00		5'500.00	
500.4524	Rétrocession du groupement scolaire		74'000.00		76'200.00		76'200.00
500.4524.1	Rétrocession du groupement scolaire (Pont)		<i>néant</i>		5'500.00		5'500.00
510	Enseignement primaire	432'000.00		394'000.00		384'600.00	
510.3512	Groupe scolaire Vallée de Joux	432'000.00		394'000.00		384'600.00	
520	Enseignement secondaire	227'000.00		217'300.00		218'200.00	
520.3512	Participation à l'enseignement secondaire	227'000.00		217'300.00		218'200.00	
550	Formation professionnelle	2'000.00		2'000.00		1'975.25	
550.3512	Office d'orientation scolaire	2'000.00		2'000.00		1'975.25	
580	Temples & cultes	59'500.00	50.00	40'000.00	50.00	27'251.70	
580.3011	Traitements des concierges	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
580.3012	Traitements des organistes	4'000.00		4'000.00		3'800.00	
580.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		300.00		314.80	
580.3123	Chauffage, éclairage, eau	10'000.00		12'500.00		6'334.25	
580.3141	Entretien du temple	1'500.00		1'500.00		533.75	
580.3185	Frais d'études (divers)	25'000.00					
580.3652.1	Subside à la paroisse catholique	13'200.00		16'200.00		10'776.75	
580.3652.2	Aide à la paroisse protestante	1'500.00		1'500.00		1'492.15	
580.4319	Emoluments divers		50.00		50.00		

610.3511 part Gendarmerie

Participation selon les chiffres transmis par le Canton.

(contribution en diminution, car lié à la valeur en franc de notre point d'impôt)

650.3521.0 Participation SDIS Vallée de Joux

Montant selon détail **annexe « D »**.

660.3521 Protection Jura Nord Vaudois .

Montant selon détail **annexe « C »**,

Le coût par habitant a été arrondi à fr. 18.-

Dès l'année 2018, la fusion des offices de Protection Civile du Jura Nord vaudois sera effective.

710.3012 Traitement du préposé AAS+RAS

Monsieur Eric Rochat gère l'agence d'assurances sociales (AAS) pour toute la Vallée ;
Frs 16.- par habitant.

710.3664 Frais de déchets

Sacs offerts aux familles avec enfants en bas âge, selon les modalités du préavis 9/2012.

710.3665 Part. animateur socio-culturel

Le budget 2018 comprend le traitement et les charges sociales des 2 animateurs auquel est déduit le montant correspondant à la surveillance effectuée par ces derniers au réfectoire scolaire. Une répartition au prorata du nombre d'habitants des 3 Communes détermine le coût par habitant, soit CHF 20.60

720.3515 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, suite aux simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2018.

730.3654 AVASAD (Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Selon courrier reçu de cette association, la contribution pour notre commune s'élèvera ainsi au maximum à Frs 95.50 / habitant pour l'année 2017, (population env. 1450)

730.3655.31 Subvention (AJOVAL) - réseau enfance Orbe- la Vallée

Selon l'information budgétaire reçue de cet organisme.

730.3655.4 Subvention (UAPE) - unité d'accueil de jour pour écoliers

Selon l'information budgétaire reçue de cet organisme.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	269'709.00	26'000.00	302'257.00	25'500.00	307'036.24	27'913.00
610	Corps de police	142'909.00	2'000.00	166'082.00	2'000.00	180'045.30	1'550.00
610.3011	Traitements	4'000.00		4'000.00		3'946.30	
610.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		300.00		310.60	
610.3040	Caisse de retraite	400.00		400.00		543.10	
610.3050	Assurances maladie & accidents	70.00		70.00		84.10	
610.3101	Imprimés, matériel de bureau	100.00		100.00			
610.3189	Frais divers	2'500.00		2'500.00		1'447.20	
610.3511	Part. Gendarmerie	135'539.00		158'712.00		198'348.00	
610.3520.0	Décompte année précédente					-24'634.00	
610.4312	Emoluments divers		2'000.00		2'000.00		1'550.00
610.4370	Amendes						
640	Service des inhumations	11'200.00	9'000.00	11'150.00	8'500.00	16'181.35	12'725.00
640.3011	Traitements	8'500.00		8'500.00		13'282.70	
640.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		700.00		1'045.50	
640.3040	Caisse de retraite	500.00		500.00		743.20	
640.3050	Assurances maladie & accidents	200.00		200.00		115.10	
640.3060	Indemnisations, rembr. de frais	300.00		250.00			
640.3524	Participations aux Pompes Funèbres	1'000.00		1'000.00		994.85	
640.4524	Participations des Pompes Funèbres		6'500.00		6'500.00		10'090.00
640.4651	Contributions diverses		2'500.00		2'000.00		2'635.00
650	SDIS Défense incendie et secours	74'500.00		74'400.00		66'772.94	
650.3521	Participation "Jeunes sapeurs-pompiers - JSP"	2'500.00		2'900.00		1'930.05	
650.3521.1	Participation "SDIS Vallée de Joux"	69'000.00		68'500.00		62'692.89	
650.3901	Imputation Interne	3'000.00		3'000.00		2'150.00	
660	Protection civile	26'100.00		35'625.00		30'398.65	
660.3185	Acquisition de places protégées						
660.3521	Protection civile (Jura Nord vaudois)	26'100.00		35'625.00		30'398.65	
660.4819	Retrait du Fonds "abri P.C"						
670	Abattoirs	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	13'638.00	13'638.00
670.3012	Traitements	15'000.00		15'000.00		13'638.00	
670.4342	Taxe d'abattage		15'000.00		15'000.00		13'638.00
7	Service social	1'542'284.00		1'553'111.00		1'311'560.85	18'963.00
710	Service social communal	59'443.00		58'340.00		51'566.80	
710.3012	Traitement du préposé AAS + ARAS	23'000.00		23'000.00		17'642.70	
710.3655	Part. animateur socio-culturel	29'643.00		29'040.00		28'728.75	
710.3662	Fonds "Léa RoCHAT"	3'800.00		3'800.00		1'896.00	
710.3664	Frais déchets (don de sacs)	3'000.00		2'500.00		3'299.35	
720	Prévoyance sociale cantonale	1'054'166.00		1'055'716.00		882'683.00	
720.3515	Année précédente et correction évaluation	20'000.00		34'000.00		-146'080.00	
720.3515.0	Facture sociale	1'034'166.00		1'021'716.00		1'028'763.00	
730	Santé publique	428'675.00		439'055.00		377'311.05	18'963.00
730.3654	AVASAD	138'475.00		143'055.00		128'970.00	
730.3655	Maison d'accueil	3'000.00		3'000.00		6'000.00	
730.3655.2	Polyval	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
730.3655.3	Fondation pour l'accueil (FAJE)	7'500.00		7'500.00		7'115.00	
730.3655.31	Subvention (AJOVAL)	219'700.00		225'500.00		190'491.50	
730.3655.4	Subvention (UAPE)	59'000.00		59'000.00		43'734.55	
730.4520	Décompte année précédente (AJOVAL)						18'963.00